

Société inscrite sur la liste des
commissaires aux comptes
domiciliés dans le ressort de la
Cour d'Appel de Paris

**Christophe GANSMANDEL
Philippe LEBLANC
Guillaume HOARAU
Alan RODOLPH
Farid OMARJEE
Victor LAM**

Commissaires aux comptes

8, avenue des Ternes
75017 PARIS
T. 01 45 63 09 09
contact@sorel.expert-s-comptable.fr

VILLAGES DU MONDE POUR ENFANTS

Association

**1 RUE D'HAUTEVILLE
75010 PARIS**

SIREN 424 580 777

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos *au 31/12/2024*

A l'assemblée générale de l'association VILLAGES DU MONDE POUR ENFANTS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association VILLAGES DU MONDE POUR ENFANTS relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association VILLAGES DU MONDE POUR ENFANTS à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- La valorisation et comptabilisation des legs et donations ;

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'organe appelé à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ❖ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ❖ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ❖ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ❖ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une

incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ❖ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PARIS, le 23 Juin 2025

CABINET SOREL

Victor LAM

Victor LAM
Commissaire aux comptes

Signature: *Victor LAM*

Email: vil@auditeurs-associes.com

Bilan actif

	31/12/2024 (12 mois)			31/12/2023 (12 mois)	Variation	
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériels et outillages industriels						
Autres immobilisations corporelles	15 438	- 12 965	2 473	2 315	158	7
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	534 067		534 067	661 567	- 127 500	- 19
Immobilisations financières						
Participations et Créances rattachées						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	2 733 247		2 733 247	2 733 247		
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	3 282 752	- 12 965	3 269 787	3 397 129	- 127 342	- 4
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Avances et acomptes versés sur commandes	13 077		13 077		13 077	
Créances						
Bénéficiaires et comptes rattachés						
Créances reçues par legs ou donations	92 911		92 911	442 580	- 349 670	- 79
Autres	5 547		5 547	31 910	- 26 362	- 83
Valeurs mobilières de placement						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités						
Disponibilités	651 067		651 067	783 551	- 132 485	- 17
Charges constatées d'avance						
Charges constatées d'avance	906		906		906	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	763 507		763 507	1 258 041	- 494 534	- 39
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	4 046 259	- 12 965	4 033 294	4 655 170	- 621 876	- 13

Bilan passif

	31/12/2024 (12 mois)	31/12/2023 (12 mois)
	Total	Total
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
<i>Fonds propres statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Fonds propres avec droit de reprise		
<i>Fonds propres statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Écarts de réévaluation		
<i>Écarts de réévaluation</i>		
Réserves		
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>		
<i>Réserves pour projet de l'entité</i>		
<i>Autres</i>		
Report à nouveau		
<i>Report à nouveau</i>	3 479 432	3 426 798
Excédent ou déficit de l'exercice		
<i>Excédent ou déficit de l'exercice</i>	- 139 192	52 634
Situation nette (sous total)	3 340 240	3 479 432
<i>Fonds propres consommables</i>		
<i>Subventions d'investissement</i>		
<i>Provisions réglementées</i>		
Total Fonds Propres (I)	3 340 240	3 479 432
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
<i>Fonds reportés liés aux legs ou donations</i>	626 978	1 104 147
<i>Fonds dédiés</i>		
Total Fonds Reportés et Dédiés (II)	626 978	1 104 147
PROVISIONS		
<i>Provisions pour risques</i>		
<i>Provisions pour charges</i>		
Total Provisions (III)		
DETTES		
<i>Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)</i>		
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</i>		
<i>Emprunts et dettes financières diverses</i>		
<i>Avances et acomptes reçus sur commandes</i>		
<i>Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés</i>	31 905	40 975
<i>Dettes des legs ou donations</i>		
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	34 171	30 616
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>		
<i>Autres dettes</i>		
<i>Produits constatés d'avance</i>		
TOTAL DETTES (IV)	66 076	71 591
<i>Écarts de conversion Passif (V)</i>		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	4 033 294	4 655 170

Compte de résultat

	31/12/2024 (12 mois)	31/12/2023 (12 mois)
	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION		
<i>Cotisations</i>		
Ventes de biens et services		
<i>Ventes de biens</i>		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
<i>Ventes de prestations de service</i>		
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
<i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>		
<i>Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable</i>		
Ressources liées à la générosité du public		
<i>Dons manuels</i>	1 050 893	1 095 247
<i>Mécénats</i>		
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	342 673	949 313
<i>Contributions financières</i>		
<i>Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges</i>	- 60	
<i>Utilisations des fonds dédiés</i>		
<i>Autres produits</i>	1 365	69
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 394 871	2 044 629
CHARGES D'EXPLOITATION		
<i>Achats de marchandises</i>		
<i>Variation de stock</i>		
<i>Autres achats et charges externes (1) (2)</i>	278 200	430 398
<i>Aides financières</i>	1 005 000	1 337 120
<i>Impôts, taxes et versements assimilés</i>	10 277	8 677
<i>Salaires et traitements</i>	186 959	166 404
<i>Charges sociales</i>	71 665	65 014
<i>Dotations aux amortissements et aux dépréciations</i>	1 304	823
<i>Dotations aux provisions</i>		
<i>Reports en fonds dédiés</i>		
<i>Autres charges</i>	109	99
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 553 515	2 008 535
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	- 158 644	36 094
PRODUITS FINANCIERS		
<i>De participation</i>		
<i>D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé</i>		
<i>Autres intérêts et produits assimilés</i>	19 452	16 540
<i>Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge</i>		
<i>Différences positives de change</i>		
<i>Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	19 452	16 540
CHARGES FINANCIÈRES		
<i>Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions</i>		
<i>Intérêts et charges assimilées</i>		
<i>Différences négatives de change</i>		
<i>Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	19 452	16 540
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	- 139 192	52 634
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
<i>Produits exceptionnels sur opérations de gestion</i>		
<i>Produits exceptionnels sur opérations en capital</i>		
<i>Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges</i>		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
<i>Charges exceptionnelles sur opérations de gestion</i>		
<i>Charges exceptionnelles sur opérations en capital</i>		

	31/12/2024 (12 mois)	31/12/2023 (12 mois)
	Total	Total
<i>Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions</i>		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
<i>Participation des salariés aux résultats (VII)</i>		
<i>Impôts sur les bénéfices (VIII)</i>		
Total des produits (I + III + V)	1 414 323	2 061 169
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 553 515	2 008 535
EXCEDENT		52 634
DEFICIT	- 139 192	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
<i>Dons en nature</i>	110	
<i>Prestations en nature</i>	14 089	16 925
<i>Bénévolat</i>	5 361	3 934
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	19 560	20 859
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
<i>Secours en nature</i>		
<i>Mises à disposition gratuite de biens</i>	110	
<i>Prestations en nature</i>	14 089	16 925
<i>Personnel bénévole</i>	5 361	3 934
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	19 560	20 859

(1) Redevances de crédit-bail mobilier

(2) Redevances de crédit-bail immobilier

Annexe

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 4 033 294 euros

et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un déficit de 139 192 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en œuvre

Villages du Monde pour Enfants a été créée en 1999. Conformément à ses statuts, elle a pour objet de promouvoir toutes actions d'entraide et d'apporter son soutien à des programmes et réalisations dans le domaine de l'éducation et de l'assistance sociale et médicale en faveur des enfants dans les pays en développement, entrant dans le cadre des actions de la congrégation des Sœurs de Marie et d'apporter un concours financier à des actions sociales ciblées par l'Association et conduites par celle-ci et la congrégation religieuse des Sœurs de Marie, auprès des pouvoirs publics, des associations et fondations, des médias, et d'une manière générale de l'opinion public. L'association Villages du Monde pour Enfants et la Congrégation des Sœurs de Marie sont liées depuis l'origine. Depuis 2017, ces liens sont formalisés à travers une convention de financement. Villages du Monde pour Enfants est souveraine dans l'ensemble de ses décisions. Son intervention dépasse le seul cadre financier : Villages du Monde pour Enfants accompagne dans la réflexion et la prise de décision les Sœurs de Marie et co-construit des nouveaux projets avec elles. Aujourd'hui les programmes humanitaires des Sœurs de Marie pour aider les enfants les plus démunis à sortir de la pauvreté sont menés dans six pays du monde (Philippines, Mexique, Guatemala, Brésil, Honduras et Tanzanie), au sein de treize Villages et sont en extension. Les programmes dans les villages incluent l'éducation, la formation professionnelle, la nourriture, l'hébergement, les vêtements et l'ensemble des soins nécessaires au bon développement des enfants. Des programmes complémentaires comme des jardins d'enfants pour les plus pauvres sont par ailleurs développés.

1.2 Moyens mis en œuvre

Humains

En complément de la Gouvernance, l'équipe salariée était constituée au 31/12/2024 de 4 salariés et 1 stagiaire. Des prestataires assurent la saisie des dons, et les opérations de collecte. En 2024, des bénévoles et des entreprises ont réalisé du bénévolat et du mécénat de compétences.

Financiers

Les ressources financières sont issues de la générosité du public, en grande partie des dons (1 050 k€), essentiellement en prélèvements ainsi que des assurances-vie et legs (343 k€). L'association a mené plusieurs opérations de recherche de nouveaux donateurs afin d'assurer le développement de sa collecte pour assurer la prise en charge des enfants.

En 2024, les réserves et la collecte ont été mobilisées à hauteur de 1 005 k€ pour financer la prise en charge des enfants (nourriture, santé, hygiène, hébergement, éducation...), la construction de la nouvelle école en Tanzanie

Règles et méthodes comptables

Base de préparation des comptes sociaux

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions résultant des règlements ANC n° 2014-03 ayant valeur de plan comptable général, modifié par le règlement ANC n° 2015-06 du 23/11/2015 et du règlement n°2018-06 du 5 décembre 2018, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Coût d'entrée des immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement, de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le cas échéant, les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont inclus dans le coût d'acquisition des immobilisations.

Les frais d'établissement sont comptabilisés directement en charges.

Immobilisations incorporelles

Amortissement

L'amortissement des immobilisations incorporelles est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. À ce titre, seul le mode linéaire est retenu sur les durées suivantes:

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Dépréciation

Une immobilisation est dépréciée lorsque sa valeur nette comptable est supérieure à sa valeur actuelle estimée (la plus élevée de la valeur vénale et de la valeur d'usage).

Immobilisations corporelles

Amortissement

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Immobilisations financières

Participations et titres immobilisés

Les titres de participation des sociétés figurent au bilan pour leur coût d'acquisition net, le cas échéant, des provisions pour dépréciation.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, relatifs à l'acquisition des titres, sont inclus dans le coût d'acquisition des titres acquis.

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors que la valeur d'inventaire, qui correspond à la valeur d'utilité, est inférieure à la valeur d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée en tenant compte de la quote-part des capitaux propres, des perspectives de flux de trésorerie et de rentabilité ou des valeurs boursières pouvant servir de référence.

Créances

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les risques liés à des litiges connus au moment de l'établissement des comptes dont la survenance a été estimée probable et dont les risques sont quantifiables font l'objet de provisions.

Dettes

Les dettes sont évaluées à la valeur nominale.

Engagement de retraite

Conformément à la recommandation de l'ANC n° 2013-02 du 7 novembre 2013, les entreprises ou les groupes de moins de 250 salariés peuvent définir leurs propres modalités d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires (modalités qualifiées de modalités simplifiées).

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Les provisions réglementées sont dotées et reprises selon les règles fiscales en vigueur (amortissements dérogatoires, provision pour investissement...).

Disponibilités

Comptes bancaires et caisses

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse ainsi que les bons qui sont, dès leur souscription, remboursables à tout moment.

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

Notion de résultat courant et de résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Le résultat courant, calculé sur la base des chiffres apparaissant au compte de résultat est bien représentatif du résultat des opérations courantes de la société.

Legs et donations

L'état des forces et des charges de la succession au jour du décès est établi à partir des informations chiffrées fournies par le notaire.

Plusieurs catégories d'actifs sont distinguées parmi les legs à réaliser :

- Immeubles
- Assurance vie
- Mobiliers
- Titres en portefeuille

Les biens reçus par legs ou donation destinés à être cédés sont comptabilisés dans une rubrique spécifique de l'actif immobilisé selon les modalités suivantes :

La date d'entrée d'une donation entre vifs : Les biens sont comptabilisés soit à la date de la signature de l'acte authentique de donation, soit à la date de transfert de propriété mentionnée dans l'acte si elle est postérieure.

- La date d'entrée d'un legs : les biens sont comptabilisés soit à la date de son acceptation par le Conseil d'administration soit à la date d'entrée en jouissance ou d'entrée en possession des biens si elles sont postérieures (date de délivrance du legs).

La valeur d'entrée est leur valeur vénale à la date de l'effet générateur.

Dans l'annexe des comptes annuels, un tableau présente les éléments de détermination de « legs, donations et assurances-vie » nets des charges tels qu'ils figurent au compte de résultat

Notes relatives aux postes de bilan

Immobilisations financières

L'association a séquestré une somme de 2 724 172 euros, au regard de la procédure encours auprès des instances judiciaires.

Si la direction espère récupérer l'intégralité de ces fonds, son échéance à court terme est peu probable ; les instances sollicitées n'ayant pu formuler d'avis.

Tableau des immobilisations

	Montant début d'exercice	Réévaluations	Acquisitions et assimilés	Virement poste à poste	Cessions et assimilés	Montant fin d'exercice	Valeur d'origine des immos réévaluées
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
<i>Frais d'établissement</i>							
<i>Frais de recherche et de développement</i>							
<i>Donations temporaires d'usufruit</i>							
<i>Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires</i>							
<i>Fonds commercial</i>							
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>							
<i>Immobilisations incorporelles en cours</i>							
<i>Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles</i>							
Sous-total							
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
<i>Terrains</i>							
<i>Constructions sur sol propre</i>							
<i>Constructions sur sol d'autrui</i>							
<i>Installations générales, agencements, aménagements des constructions</i>							
<i>Installations techniques matériels et outillages industriels</i>							
<i>Autres imm. Corp. Installations générales agencements divers</i>	5 479					5 479	
<i>Autres imm. Corp. Matériel de transport</i>							
<i>Autres imm. Corp. Matériel de bureau et Matériel informatique</i>	8 496		1 462			9 959	
<i>Autres imm. Corp. Mobilier</i>							
<i>Autres imm. Corp. Divers</i>							
<i>Immobilisations corporelles en cours</i>							
<i>Avances et acomptes sur immobilisations corporelles</i>							
Sous-total	13 975		1 462			15 438	
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>	661 567				127 500	534 067	
Sous-total	661 567				127 500	534 067	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES							
<i>Participations évaluées par mise en équivalence</i>							
<i>Autres participations</i>							
<i>Autres titres immobilisés</i>							
<i>Prêts</i>							
<i>Autres immobilisations financières</i>	2 733 247					2 733 247	
Sous-total	2 733 247					2 733 247	
Total	3 408 790		1 462		127 500	3 282 752	

Tableau de flux des immobilisations

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Bien reçus par legs ou donations destinés à être cédé	Immobilisations financières	Total
VENTILATION DES AUGMENTATIONS					
<i>Réévaluations</i>					
<i>Acquisitions</i>		1 462			1 462
<i>Apports</i>					
<i>Créations</i>					
<i>Virements de l'actif circulant</i>					
<i>Virements de poste à poste</i>					
Sous-total		1 462			1 462
VENTILATION DES DIMINUTIONS					
<i>Virements de poste à poste</i>					
<i>Cessions</i>			127 500		127 500
<i>Mises hors service</i>					
<i>Scissions</i>					
<i>Virements vers l'actif circulant</i>					
Sous-total			127 500		127 500

Amortissements des immobilisations

	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
<i>Frais d'établissement</i>				
<i>Frais de recherche et de développement</i>				
<i>Donations temporaires d'usufruit</i>				
<i>Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires</i>				
<i>Fonds commercial</i>				
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>				
Sous-total				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
<i>Terrains</i>				
<i>Constructions sur sol propre</i>				
<i>Constructions sur sol d'autrui</i>				
<i>Installations générales, agencements, aménagements des constructions</i>				
<i>Installations techniques matériels et outillages industriels</i>				
<i>Autres imm. Corp. Installations générales agencements divers</i>	3 791	547		4 339
<i>Autres imm. Corp. Matériel de transport</i>				
<i>Autres imm. Corp. Matériel de bureau et Matériel informatique</i>	7 869	757		8 626
<i>Autres imm. Corp. Mobilier</i>				
<i>Autres imm. Corp. Divers</i>				
Sous-total	11 661	1 304		12 965
Total	11 661	1 304		12 965

Le total des créances à la clôture de l'exercice et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

État des créances

	Montant Brut	A moins d'un an	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE	2 733 247		2 733 247
<i>Créances rattachées à des participations</i>			
<i>Prêts (1) (2)</i>			
<i>Autres immobilisations financières</i>	2 733 247		2 733 247
ACTIF CIRCULANT	112 441	112 441	
<i>Créances bénéficiaires et comptes rattachés</i>			
<i>Clients douteux ou litigieux</i>			
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>	92 911	92 911	
<i>Personnel et comptes rattachés</i>	200	200	
<i>Sécurité sociale et autres organismes sociaux</i>			
État et autres collectivités publiques			
<i>Impôts sur les bénéfices</i>			
<i>TVA</i>			
<i>Autres impôts et taxes versements</i>			
<i>Divers</i>			
<i>Confédérations, fédérations, unions et entités affiliés débiteurs</i>			
<i>Débiteurs divers</i>	18 424	18 424	
<i>Charges constatées d'avance</i>	906	906	
Total	2 845 688	112 441	2 733 247

(1) Prêts accordés en cours d'exercice : -

(2) Remboursements obtenus en cours d'exercice : -

Produits à recevoir

	Montant	Exercice N-1	Variation Euros	Variation %
<i>Bénéficiaires</i>				
<i>Produits à recevoir - Divers</i>	3 063	31 710	- 28 646	- 90
Total	3 063	31 710	- 28 646	- 90

Notes relatives aux postes du bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>					
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>					
<i>Ecart de réévaluation</i>					
<i>Réserves</i>					
<i>Report à nouveau</i>	3 426 798	52 634			3 479 432
<i>Excédent ou déficit de l'exercice</i>	52 634	- 52 634		139 192	- 139 192
Situation nette (sous total)	3 479 432			139 192	3 340 240
<i>Fonds propres consommables</i>					
<i>Subventions d'investissement</i>					
<i>Provisions réglementées</i>					
Total	3 479 432			139 192	3 340 240

Fonds reportés

	Montant début d'exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin d'exercice
<i>Fonds reportés liés aux legs ou donations</i>	1 104 147	1 000	478 170	626 978
<i>Fonds reportés liés aux donations temporaires d'usufruit</i>				
Total	1 104 147	1 000	478 170	626 978

Dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

État des dettes

	Montant Brut	Échéance à 1 an	Échéance à plus d'1 an et 5 ans au plus	Échéance à plus de 5 ans
DETTES FINANCIERES				
<i>Emprunts obligataires convertibles (1) (2)</i>				
<i>Autres emprunts obligataires (1) (2)</i>				
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) (2)</i>				
- Dont à 1 an au maximum à l'origine				
- Dont à plus de 1 an à l'origine				
<i>Emprunts et dettes financières divers (1) (2) (3)</i>				
AUTRES DETTES	66 076	66 076		
<i>Fournisseurs et comptes rattachés</i>	31 905	31 905		
<i>Dettes sur legs ou donations</i>				
<i>Personnel et comptes rattachés</i>	8 912	8 912		
<i>Sécurité sociale et autres organismes sociaux</i>	22 271	22 271		
État et autres collectivités publiques	2 988	2 988		
<i>Impôt sur les sociétés</i>				
<i>Taxe sur la valeur ajoutée</i>				
<i>Obligations cautionnées</i>				
<i>Autres impôts, taxes et assimilés</i>	2 988	2 988		
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>				
<i>Confédérations, fédérations, unions et entités affiliés créditeurs (3)</i>				
<i>Autres dettes</i>				
<i>Produits constatés d'avance</i>				
Total	66 076	66 076		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice :-

(2) Emprunts remboursés en cours d'exercice :-

(3) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personne physique :-

Charges à payer

	Montant	Exercice N-1	Variation Euros	Variation %
<i>Fournisseurs - Factures non parvenues</i>	20 330	23 265	- 2 935	- 13
<i>Charges à payer - Divers</i>	14 956	11 596	3 360	29
Total	35 286	34 861	425	1

Charges constatées d'avance

	Solde comptable 486	Exploitation	Exceptionnel	Financier
<i>Charges constatées d'avance</i>	906			
Total	906			

Notes relatives au compte de résultat

Notes relatives au compte de résultat

Legs, donations et assurances vie

	Montant brut
PRODUITS	471 173
Montant perçu au titre d'assurances-vie	39 401
Montant de la rubrique de produits "legs ou donations"	- 1 189
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	127 850
Reprise des dépréciations d'actif reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	305 110
CHARGES	128 500
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	127 500
Dotations aux dépréciations d'actif reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	1 000
Total	342 673

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraires de certification des comptes : 13 507 €

Honoraires des autres services : 0 €

Engagements retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités

assimilées .Dispose d'un menu contextuel

Etat des avantages et des ressources en provenance de l'étranger

VDMPE a reçu des avantages et des ressources en provenance de l'étranger

La version détaillée de l'état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger que notre association doit établir est mise à la disposition du public au siège de l'association. Pour pouvoir en prendre connaissance, une demande écrite doit être adressée à l'attention de la Direction Générale de l'association, qui organisera les modalités de sa consultation.

Etat du contributeur	Montant total des avantages et ressources
ALLEMAGNE	180
ARABIE SAOUDITE	50
BELGIQUE	90
ESPAGNE	80
IRLANDE	50
ISLANDE	180
PORTUGAL	70
ROYAUME-UNI	125
SUISSE	230

Transferts de charges

	Exploitation	Financier	Exceptionnel	Total
Transfert de charges	- 60			- 60

Notes relatives au compte de résultat

Contributions volontaires en nature

	Exercice N	Exercice N-1
RESSOURCES	19 560	20 859
<i>Dons en nature</i>	110	
<i>Prestations en nature</i>	14 089	16 925
<i>Bénévolat</i>	5 361	3 934
Total	19 560	20 859
EMPLOIS	- 19 560	- 20 859
<i>Secours en nature</i>		
<i>Mise à disposition gratuite de biens et services</i>	- 110	
<i>Prestations</i>	- 14 089	- 16 925
<i>Personnel bénévole</i>	- 5 361	- 3 934
Total	- 19 560	- 20 859

Il existe différentes méthodes de valorisation du bénévolat, en fonction de la nature et du niveau des prestations effectuées :

- Prestations de base : valorisation horaire au taux du SMIC.
- Prestations intermédiaires ou de support : valorisation au taux horaire du SMIC, soit 11,65 € par heure effectuée, avec une revalorisation à 11,88 € à compter du 1er novembre 2024.
- Maintenance informatique : valorisation forfaitaire à 118 € par mois (équivalent mensuel sur l'année), sur la base du tarif le plus bas identifié lors d'une recherche de prestataire en 2017.
- Expertise SEO et Google Ads : valorisée à 7 748 €.
- Événement Educatech – Stand : valorisé à 4 925 €, montant basé sur un devis.
- Don matériel : un boîtier Fortigate d'une valeur de 110 € a été donné

ANNEXE AU COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES (CER)

1. GENERALITES

Contexte général national

Une instabilité politique en France (dissolution et gouvernements successifs), une incertitude sur la loi de finance et le potentiel impact fiscal.

Une situation économique compliquée pour les entreprises avec un manque de visibilité et des difficultés à recruter.

- 65 000 défaillances d'entreprises, dont 1/3 dans l'immobilier et la construction ;
- Une des plus grosses crises immobilières des dernières décennies avec une chute des transactions de 18% et des financements bancaires ;
- Inflation.

Avec à la clé, un impact potentiel sur les dons et les ventes de biens reçus en legs

Missions sociales

Les missions sociales de l'association sont réalisées en France et à l'étranger sous forme de versements directs aux programmes encadrés par une convention avec la fondation des Sœurs de Marie. Ces missions regroupent :

- Les actions réalisées par l'intermédiaire des fondations et associations des Sœurs de Marie ;
- La mission d'information autour des missions des Sœurs de Marie en faveur des enfants ;
- Les frais de siège et de personnel engagés pour la réalisation des missions sociales dont le suivi de réalisation des projets, l'appui aux programmes, l'information sur les programmes.

Faits significatifs relatifs à l'activité de l'exercice

En 2024, 1 005 000 € a été envoyé par Villages du Monde pour Enfants au profit des 19586 enfants pauvres pris en charge au sein de projets éducatifs situés au Honduras, au Guatemala, au Mexique, au Brésil, aux Philippines et en Tanzanie. Les fonds ont permis d'assurer la prise en charge quotidienne des enfants (alimentation, hébergement, hygiène, vêtements, chaussures, santé), leur éducation et leur formation professionnelle (fournitures scolaires, salaires des professeurs, équipement) ainsi qu'une partie de la construction de la nouvelle école de Dodoma (174 k€ dédiés la construction de 4 dortoirs).

Depuis 2017, ce sont 13.9 Millions d'euros qui ont été envoyés aux programmes par Villages du Monde pour Enfants, permettant à la fois :

- la prise en charge d'un nombre d'enfants en hausse
- la construction de grands projets comme le Village pour filles de Tanzanie (3,5 millions d'euros) et celui de Dodoma (en cours)
- l'extension de l'école pour garçons au Honduras (plus de 2 millions d'euros)

Tous les fonds sont envoyés directement sur les Villages et font l'objet chaque année d'un reporting détaillé et d'un audit.

2024 est une année déficitaire de 139K€ (au contraire de 2023 où le bénéfice de 52k€ était essentiellement lié à l'encaissement d'un legs conséquent). L'encaissement de certains legs prévus en 2024 ont été retardés du fait d'un marché immobilier en crise et des taux d'intérêts bancaires élevés freinant les acquisitions.

En 2021, l'association a fait l'objet d'une notification juridique. Au moment de la rédaction de ces annexes, nous sommes en attente de la décision du jugement de l'audience qui s'est tenue en mars 2025. Pour rappel, en 2009, il y a 16 ans, un grand nombre d'associations clientes d'une même société de marketing, sans autres relations entre elles, dont la nôtre, a fait l'objet d'une même instruction judiciaire. À l'issue de celle-ci, le parquet avait requis en 2019 un non-lieu à l'encontre de notre association, estimant qu'il n'existait pas de fondement aux faits qui lui étaient reprochés. Il précisait

notamment que « l'association avait une réelle activité en France, que VMPE avait envoyé aux Sœurs de Marie de 2007 à 2009 inclus, un total de 8 380 000 euros utilisés pour les œuvres charitables conformément aux objectifs statutaires de VMPE... ».

Le 20 août 2021, le juge d'instruction a abandonné la qualification initiale. Mais le magistrat instructeur a décidé, contre toute attente, de requalifier les faits, principalement pour « un manque de transparence dans la documentation adressée aux donateurs et de traçabilité dans ses comptes de résultat fonctionnel pour les années 2005 à 2009 » (il y a 16 à 20 ans). L'association Villages du Monde pour Enfants peut fonctionner normalement et a fait évoluer sa communication et son fonctionnement depuis de nombreuses années. Toutes les subventions envoyées aux programmes sont tracées dans le détail et peuvent être facilement identifiées. Le juge d'instruction a d'ailleurs souligné les efforts entrepris dans son ordonnance de renvoi. La régularité et la sincérité de nos comptes sont vérifiées et certifiées chaque année par un commissaire aux comptes. Par souci de transparence, nous avons fait le choix de mentionner ces éléments dans notre rapport annuel et ses annexes, sur notre site Internet.

En 2020, une décision du Tribunal Administratif a confirmé que Villages du Monde pour Enfants était une association d'intérêt général et pouvait recevoir des legs. Depuis, le processus de recouvrement des legs fonctionne de manière classique avec la Préfecture, bien que celui-ci ait été ralenti en raison de la crise du coronavirus et de l'ancienneté des successions. En 2024, 343 K€ de legs et d'assurances-vie ont été recouvrés. Des legs sont toujours en attente de recouvrement; certains d'entre eux intègrent des biens à vendre, dont une maison squattée.

L'association a poursuivi son soutien aux programmes sur des thématiques telles que :

- développement du maraichage pour faire face à l'inflation et aux pénuries alimentaires ;
- la mise en relation avec des entreprises pour favoriser l'employabilité des jeunes. Ainsi, en 2024, des partenariats ont été conclus directement sur le terrain ;
- amorcé un partenariat international avec Uniapac (siège à Paris, présence dans 40 pays), avec un 1^{er} évènement aux Philippines et la visite du village par 20 entreprises afin de favoriser l'employabilité locale. Ce partenariat sera déployé en 2025.

Enfin, il est à noter que l'année 2024 a été marquée par des vacances de postes. Le poste de responsable de collecte a été vacant sur les 2ers mois de 2024. Celui de la Direction adjointe pendant 6 mois. Un changement conventionnel des socles de rémunérations a été appliqué pour respecter les nouvelles dispositions

Faits significatifs relatifs à la générosité du public

En 2024, le montant de la générosité du public s'élève à 1.39 millions d'euros, répartis comme suit :

- 1.05 Millions € de dons ;
- 343 k€ de legs et assurances-vie, dont la vente de 2 appartements pour 202 K€ ;

La collecte globale est en baisse par rapport à 2023 (2,06 k€). Les dons accusent une légère baisse globale (-4%) des dons (1.050 M€ en 2024 contre 1.09 M€ en 2023) malgré le recrutement de nouveaux donateurs. Les dons par prélèvement continuent de diminuer de manière significative sans être à ce jour compensés (29 % de chute en valeur depuis 2017. Pour faire face à l'érosion de sa base, des opérations de recherche de nouveaux donateurs ont été menées:

- Mailing de prospection
- Street marketing (approche face à face de nouveaux donateurs).

Cette recherche de nouveaux donateurs a engendré des frais de collecte. En parallèle, des legs et des assurances-vie ont été recouvrés de manière significative en 2024 mais moins importantes qu'en 2023.

Les investissements pour le développement de la collecte devront se poursuivre, car la base de données reste restreinte. Le développement de la collecte est en effet un enjeu crucial pour la poursuite du soutien aux programmes.

Des investissements pour obtenir de nouveaux legs devront être faits dès 2025.

Le développement du mécénat d'entreprises sera également un enjeu important des années à venir afin de diversifier les ressources de l'associations nécessiteront des investissements.

Les premières actions en mécénat d'entreprise ont permis le don en nature de matériel (valeur 10132€).

Le bénévolat, les dons et prestations en nature (don de matériel, prestations de services...) représentent une valeur totale de 19560 euros.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

3. LES RESSOURCES

Ressources collectées auprès du public

Les ressources collectées auprès du public sont constituées de dons spontanés, de dons versés en réponse aux campagnes d'appel à dons, et de prélèvements. Les legs et autres libéralités sont constitués, pour l'exercice 2024, du versement de contrats d'assurances-vie ou de recouvrement de legs.

Formes d'appel à la générosité du public (AGP)

En 2024, au-delà des dons réguliers par prélèvements automatiques, l'association a généré des revenus principalement via des appels à dons par courrier, par e-mail ou en face-à-face.

4- **LES EMPLOIS**

Ø **Modalités d'affectation des coûts du compte de résultat aux emplois de l'exercice**

• **Missions sociales réalisées à l'étranger**

Les missions sociales réalisées à l'étranger comprennent :

- les versements effectués aux fondations et associations des Sœurs de Marie ;
- les salaires des personnels travaillant sur les missions sociales à l'étranger, ainsi qu'une quote-part des frais de structure répartie au prorata des salaires et des frais de déplacement affectés.
- une quote-part des frais bancaires associés ;
- Les cotisations affectées.

• **Missions sociales réalisées en France**

Les missions sociales réalisées en France comprennent :

- les frais inhérents à la mission d'information ;
- les salaires des personnels travaillant sur les missions sociales en France, ainsi qu'une quote-part des frais de structure répartie au prorata des salaires, les frais de déplacement affectés.
- Les cotisations affectées.

• **Les frais de recherche de fonds**

Ces frais regroupent :

Les charges directes liées à l'activité de collecte des dons et des legs (coût des campagnes de courrier ou autres, frais informatiques et opérationnels de traitement des dons, etc.).

- La quote-part salariale des collaborateurs en charge de la collecte de fonds et des legs et assurances-vie, ainsi qu'une quote-part des frais de structure répartie au prorata des salaires, les frais de déplacements affectés.
- Une quote-part des frais bancaires associés.
- Les cotisations affectées.

- **Les frais de fonctionnement**

Ces frais regroupent :

- Les frais de comptabilité et de commissariat aux comptes, l'assistance juridique.
- La quote-part salariale des collaborateurs en charge du fonctionnement, ainsi qu'une quote-part des frais de structure répartie au prorata des salaires et les frais de déplacements affectés.
- Une quote-part des frais bancaires associés.
- Les cotisations affectées.

Compte de résultat par origine et destination

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 413 018	1 413 018	2 061 100	2 061 100
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	1 050 893	1 050 893	1 095 247	1 095 247
- Legs, donations et assurances-vie	342 673	342 673	949 313	949 313
- Mécénat				-
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	19 452	19 452	16 540	16 540
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 305		69	-
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	1 305		69	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS				
TOTAL	1 414 323	1 413 018	2 061 169	2 061 100
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	1 144 727	1 144 727	1 461 799	1 461 799
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	99 148	99 148	82 901	82 901
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	40 580	40 580	41 778	41 778
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	1 005 000	1 005 000	1 337 120	1 337 120
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	280 833	280 833	409 297	409 297
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	280 833	280 833	409 297	409 297
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	-			
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	127 955	126 650	137 439	137 371
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-			
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	-			
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	-			
TOTAL	1 553 515	1 552 210	2 008 535	2 008 467
EXCEDENT OU DEFICIT	- 139 192	- 139 192	52 634	52 634

Compte de résultat par origine et destination (suite)

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE				
Bénévolat	5 361	5 361	3 934	3 934
Prestations en nature	14 089	14 089	16 925	16 925
Dons en nature	110	110		
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	19 560		20 859	20 859
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France	-			
Réalisées à l'étranger	1 586	1 586	2 793	2 793
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE	15 784	15 784	17 098	17 098
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	2 190	2 190	968	968
TOTAL	19 560	19 560	20 859	20 859

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1
1 – MISSIONS SOCIALES	1 144 727	1 461 799
1.1 Réalisées en France		
- Actions réalisées par l'organisme	99 148	82 901
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	-	
1.2 Réalisées à l'étranger		
- Actions réalisées par l'organisme	40 580	41 778
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	1 005 000	1 337 120
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	280 833	409 297
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	280 833	409 297
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	-	
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	126 650	137 371
TOTAL DES EMPLOIS	1 552 210	2 008 466
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	-	
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	-	52 634
TOTAL	1 552 210	2 061 100

RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 413 018	2 061 100
1.1 Cotisations sans contrepartie	-	
1.2 Dons, legs et mécénats		
- Dons manuels	1 050 893	1 095 247
- Legs, donations et assurances-vie	342 673	949 313
- Mécénats	-	
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	19 452	16 540
TOTAL DES RESSOURCES	1 413 018	2 061 100
2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	
3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	-	
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	139 192	-
TOTAL	1 552 210	2 061 100

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	3 261 561	3 208 927
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la Générosité du public	- 139 192	52 634
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	3 122 369	3 261 561

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (suite)

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	1 586	2 793
Réalisées en France	-	
Réalisées à l'étranger	1 586	2 793
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FOND	15 784	17 098
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	2 190	968
TOTAL	19 560	20 859

	EXERCICE N	EXERCICE N-1
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	19 560	20 859
Bénévolat	5 361	3 934
Prestations en nature	14 089	16 925
Dons en nature	110	
TOTAL	19 560	20 859

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE N	EXERCICE N-1
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE		
(-) Utilisation		
(+) Report		
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	-	-